



**Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 février 2011 à 20 h
Salle des Activités à ANSTAING**

I – Mot de bienvenue du Président

Texte intégral lu en séance :

"Tout d'abord bienvenue aux personnalités et à tous les adhérents présents, en remerciant M. le Maire d'Anstaing de nous accueillir dans cette salle pour l'AG statutaire de notre association en présence de son CA au complet (Michel Kremer vice-Président, Danièle Foucher trésorière, Anne-Marie Bonnaure, secrétaire, Christine Meerschaert et Jean-François Desreumaux).

Ont été invités à nos débats :

Madame Martine Aubry, Présidente de LMCU

Monsieur Bernard Debreu Vice-Président de LMCU

Monsieur Thierry Lazaro, Député

Madame Jocya Vancoillie Vice Présidente du Conseil Général

Monsieur Dominique Bailly, Conseiller Régional

Monsieur Luc Monnet, Président CCPP

Messieurs les maires des 7 communes initialement concernées : Anstaing (M. Willocq), Baisieux (M. Delrue), Camphin en Pévèle (M. Dufermont), Chéreng (M. Zoute), Gruson (M. Duquenne), Lesquin (M. Wattedled), Sainghin en Mélantois (M. Ducrocq)

Monsieur Damien Castelain, Vice Président LMCU qui a soutenu l'association depuis fort longtemps

Les adhérents à jour de leur cotisation, mais aussi ceux qui ont été des nôtres au moins une fois depuis 2007.

Avant d'entrer dans le vif du sujet annoncé dans l'ordre du jour précisé dans la convocation, je souhaite évoquer le contexte actuel dans lequel les travaux de protection phonique des riverains de l'A27, tant attendus, ont enfin démarré au cours du dernier trimestre de 2010, après bien des retards et difficultés de tous ordres.

La lecture du compte-rendu de notre dernière AG (envoyé à tous les élus et sont disponible en ligne sur notre site) permet de mesurer le chemin parcouru. Certes des avancées concrètes et importantes ont été enfin obtenues (démarrage des travaux qui semblent se dérouler normalement, obtention d'un troisième poste d'observation du bruit sur Gruson, soutien officiel des Maires à la demande de limitation de vitesse). Mais que de difficultés pour obtenir simplement des réponses à des questions légitimes toujours non satisfaites pour la plupart; et, plus préoccupant, que d'inquiétudes sur l'efficacité réelle des murs antibruit en cours de réalisation, régulièrement dénoncée auprès des services techniques concernés et de leurs dirigeants .

Depuis 2008, nous n'avons pas cessé d'interpeler l'État et LMCU, sur des points techniques précis concernant la conformité des solutions aux objectifs garantis, en proposant des solutions complémentaires ou alternatives, en particulier la limitation de vitesse des PL, et en réclamant des précisions sur la mise en œuvre des traitements de façade des habitations concernées. En vain sur bien des points, malgré leurs protestations de transparence et de respect des engagements :

- 1. difficulté, voire impossibilité d'obtenir les données techniques complètes,*
- 2. aucune discussion contradictoire sur les études menées,*
- 3. rejet systématique de solutions alternatives sans raison sérieusement argumentée,*
- 4. refus de prendre en compte, même à titre temporaire, notre demande de limitation de vitesse qui aurait permis de limiter les nuisances depuis plus de 3 ans,*
- 5. impossibilité d'obtenir la liste des habitations retenues pour un traitement de façade,*
- 6. etc...*



Que de promesses non tenues, les courriers échangés en font foi. Que de temps perdu à supporter des nuisances toujours aussi fortes.

Les présidents successifs de notre association ont pourtant toujours privilégié une attitude de concertation constructive pour obtenir des solutions consensuelles, raisonnablement acceptables par toutes les parties. L'existence et l'exploitation rationnelle de l'A27 n'a jamais été remise en cause, à condition que les riverains bénéficient d'une protection convenable vis-à-vis des nuisances induites, particulièrement le bruit.

A quelques mois de la fin des travaux, nous devons donc acter que la solution réalisée nous a été imposée, sans concertation, ni justification technique et économique réellement argumentée par les services techniques de l'État. LMCU ne nous a pas informé de son avis sur les solutions retenues, malgré les promesses formelles de sa Présidente et l'engagement d'origine de faire réaliser des protections offrant des performances supérieures aux prescriptions réglementaires.

Nous en sommes réduits à abandonner toute possibilité d'amélioration du dispositif en cours de réalisation.

La diminution de vitesse réclamée avec insistance pour compenser le manque d'efficacité plus que probable des murs en construction devient de plus en plus nécessaire, malgré les réticences des Pouvoirs Publics nettement perceptibles, alors que cette disposition est déjà prise en d'autres lieux sur notre territoire.

Des projets d'actualité sur la Métropole (CSEL, échangeur de Baisieux) auront des conséquences sur l'A27. Les débats publics qu'ils suscitent mettent encore plus en évidence les positions contradictoires des différents partenaires institutionnels, ce qui ne permet pas la cohérence nécessaire à un traitement pertinent et responsable des problèmes évoqués à l'échelle de la métropole.

Sans regretter les positions constantes de l'Association, rejetant toute polémique stérile dans l'espoir d'une solution raisonnable et négociée en concertation avec les riverains, citoyens et contribuables, ce constat ne peut que renforcer le réflexe des populations concernées à rejeter tout projet d'aménagement au motif que, une fois lancé, les compensations promises sont rarement au rendez-vous.

Ne resterait-il donc que l'affrontement et le refus comme seule attitude à opposer à une situation où, au motif de l'intérêt commun, des particuliers se retrouvent en situation de subir, sans compensation de la collectivité :

- *des nuisances inacceptables, consécutives à une décision des Pouvoirs Publics (et non à une évolution normalement prévisible)*
- *et de surcroît une diminution importante de la valeur patrimoniale de leurs biens immobiliers ?*

Ce constat est d'autant plus navrant que des solutions, peu coûteuses et appliquées ailleurs, existent !

Nous lançons donc un appel aux Pouvoirs Publics et à LMCU pour qu'ils respectent concrètement leurs engagements et acceptent de mettre en place les limitations de vitesse, particulièrement pour les PL, en sollicitant nos élus locaux, chacun pour ce qui le concerne, pour qu'ils prennent individuellement position sur ces sujets, dans une perspective d'avenir enfin lisible et assumée par les responsables identifiés.

Malgré 13 ans de combat pénible devant autant d'inertie pour ne pas dire plus, dont 4 depuis la décision de M. le Préfet de Région de réaliser rapidement les protections phoniques, notre association ne baissera pas les bras jusqu'à la fin de cette opération pour laquelle un bilan public détaillé sera fait et publié.

Merci de votre attention; maintenant place au compte-rendu des événements et actions depuis notre dernière AG, aux obligations statutaires, aux débats et enfin aux décisions pour l'avenir. "

En tout premier lieu, sur demande du Président, aucune remarque n'est formulée sur le Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 3 mars 2010. Il est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

L'Assemblée Générale se déroule alors comme prévu à l'ordre du jour annoncé dans les convocations aux membres .

Mme AUBRY, MM. DEBREU, WATTEBLED et CASTELAIN se sont excusés par courrier ou Email.

Sont présents

- Monsieur WILLOCQ Maire d'ANSTAING
- Monsieur DELRUE Maire de BAISIEUX
- Monsieur DUFERMONT Maire de CAMPHIN en PEVELE
- Monsieur DUQUENNE Maire de GRUSON
- Monsieur ZOUTE Maire de CHERENG
- Monsieur LEMAIRE Directeur des services techniques de LMCU



35 adhérents sont présents ou représentés sur 92 adhérents à jour des cotisations 2010 et/ou 2011 (soit 38%).

Le quorum (25%) est atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

II – Bilan moral du Président

(Repris intégralement dans la présentation en annexe (Assemblée Générale du 23 février 2011))

- Activité de l'Association
- Point sur l'avancement des travaux
- Point sur l'évolution du contexte

III – Bilan financier

(Repris intégralement dans la présentation en annexe (Assemblée Générale du 23 février 2011))

- Bilan 2010
- Situation de trésorerie
- Budget prévisionnel 2011

IV – Renouvellement du Conseil d'Administration

(Repris intégralement dans la présentation en annexe (Assemblée Générale du 23 février 2011))

V – Propositions d'actions

(Repris intégralement dans la présentation en annexe (Assemblée Générale du 23 février 2011))

VI – Votes

- Quitus est donné au Président sur le rapport moral à l'unanimité des présents et représentés
- Le bilan 2010, la situation de trésorerie de l'Association et le budget prévisionnel 2011 sont votés à l'unanimité des présents et représentés
- Renouvellement des membres du CA
 - Christine MEERSCHAERT sortante se représente et est élue à l'unanimité des présents et représentés
 - Danièle FOUCHER sortante se représente et est élue à l'unanimité des présents et représentés
 - Jean-François DESREUMAUX, Michel KREMER, Bernard FOUCHER et Anne-Marie BONNAURE en cours de mandat restent en poste
 - Aucune candidature pour les 4 postes vacants n'est enregistrée.
- Accord sur les actions minimales proposées à l'unanimité des présents et représentés.
- Mandat au président, sous contrôle du Conseil d'Administration pour engager toute action médiatique adaptée en cas de réponses négatives des Pouvoirs Publics, LMCU et Municipalités aux demandes de l'Association adopté à l'unanimité des présents et représentés moins une voix contre : Monsieur Aimé DUQUENNE, adhérent ayant régularisé sa cotisation en début de séance.

VII – Commentaires

En cours de présentation du bilan d'activité, quelques compléments sont présentés pour illustrer les positions de l'association, en soulignant sa volonté de concertation et son refus de s'engager toute polémique stérile, sauf à y être contrainte; sont évoqués :

- le manque de transparence et d'information de l'État principalement, mais aussi de LMCU et de la plupart des Municipalités (sollicité, M. LEMAIRE répond qu'il prendra la parole en fin de présentation par le président de la totalité des points à l'ordre du jour et répondra à tous les points lors des débats).
- différents points techniques (insuffisance probable des solutions mises en œuvre, impossibilité d'obtenir la liste des habitations devant recevoir un traitement de façade, informations sur les procédures de réception acoustiques impliquant LMCU)



- les possibilités d'actions juridiques proposées par l'avocat consulté conformément à la décision de l'AG 2010. Il est précisé que plusieurs possibilités raisonnables existent, à utiliser en dernier ressort, car, même si les chances de succès sont réelles, une nouvelle action engagerait l'association et ses adhérents pour de longs mois; de plus cela acterait l'impossibilité de concertation raisonnable avec l'État qui campe sur ses positions et ne tient manifestement aucun compte des préjudices environnementaux et financiers subis par les riverains.
- le suivi de l'appel d'offre sur internet qui a permis de savoir que le montant du marché pour l'entreprise est de l'ordre de la moitié du montant total confirmé par la DREAL dans la presse. A quoi correspond une telle différence ? M. LEMAIRE fait remarquer qu'il convient de vérifier si cet appel d'offre reprend bien l'ensemble des travaux prévus. Le président répond que l'association se garde bien de faire un procès d'intention, mais souhaite avoir une information sur les coûts réels constatés par rapport au montant initial évalué.

Michel KREMER regrette que les riverains devant bénéficier d'un traitement de façade soient obligés de faire toutes les démarches individuellement auprès des entreprises, aucune démarche collective n'étant proposée par la DREAL pour simplifier les procédures.

L'association regrette que, tout au long de la mise en œuvre des décisions de M. le Préfet en 2008, il n'ait pas été possible de discuter et faire évoluer les solutions techniques dans la mesure du possible face à l'attitude de la DREAL et ne comprend pas les réticences concernant la limitation de vitesse, mesure déjà appliquée ailleurs et proposée sur la base de nombreux arguments objectifs et raisonnables.

De nombreuses inquiétudes subsistent, motivées par la difficulté d'avoir une lisibilité suffisante des projets des Pouvoirs Publics et de LMCU en matière de transport routier sur le territoire de la métropole.

VIII - Débats

Les débats sont lancés sur les bases reprises dans la présentation en annexe (Assemblée Générale du 23 février 2011)

- **des attentes de l'association,**
- **des réponses des Pouvoirs Publics, de LMCU et des Municipalités,**
- **et des propositions d'action**

M. DELRUE, maire de BAISIEUX demande la parole. Il réaffirme son soutien à la demande de réduction de vitesse y compris pour les camions ; mais s'il admet que la limitation des nuisances sonores (avec tout moyen approprié) est légitime, il est opposé à toute entrave au développement du trafic, pour des raisons économiques locales (implantation de zones d'activité) et pragmatiques afin de canaliser correctement les flux, non seulement sur l'autoroute mais aussi sur le réseau routier voisin qui pose problème. De plus il considère que l'immobilier a plutôt bénéficié de plus-values du fait de la proximité de l'autoroute qui facilite les communications. Pour ces raisons, il est favorable au projet du nouvel échangeur à hauteur de Baisieux et au projet de contournement sud-est de Lille, mais soutiendra l'association dans ses demandes de protection contre les nuisances.

Le président lui répond que l'association ne s'est jamais opposé au trafic et son évolution (elle a même accepté sans manifestation le transfert du trafic PL de la VRU (mais aussi de la RD 225 et l'A22 pourtant itinéraire international répertorié) vers l'A27 sur décision préfectorale, à condition que les promesses de réduction des nuisances soient au rendez-vous. Les réticences de la DREAL et le manque d'informations transparentes sur les projets d'aménagement posent problème et ne permettent pas d'avoir une vision claire de l'avenir.

M. ZOUTE, maire de CHERENG réitère son soutien à l'association dans ses demandes et est prêt à manifester si besoin est..

Michel KREMER rappelle nos discussions sur le trafic prévisionnel à l'horizon 2030, qui compte tenu du goulot d'étranglement que constitue l'A1, ne pouvait pas augmenter sensiblement. Avec les nouveaux projets, qu'en sera-t-il ? Au passage il nous avait été dit que le projet d'échangeur à Baisieux était définitivement abandonné. La seule volonté de l'association est d'être correctement protégée des nuisances, charge aux Pouvoirs Publics de mettre en œuvre les dispositifs nécessaires (murs antibruit et limitation de vitesse).

M. LEMAIRE intervient pour dire qu'il faudrait raisonner comme s'il y avait saturation sur l'autoroute.

Le président répond que le seul problème est le manque de transparence et de lisibilité qui ne permettent pas d'être assuré que les engagements de résultat solennellement pris par l'État et LMCU seront atteints. L'association reste factuelle et ne remet pas en cause les outils utilisés pour les études, ni la compétence des services techniques : seul le manque de concertation patent, cause de la perte de confiance, est déploré.



Jean-François DESREUMAUX constate que le projet de contournement est ressorti des cartons et défraie la chronique. Les autoroutes continuent à se déverser sur l'A27 et les protections promises paraissent insuffisantes. Compte tenu du fait qu'elles sont en cours de finition, il ne reste plus que la réduction de vitesse pour agir efficacement.

Michel KREMER regrette que 4 ans après la décision de M. le Préfet de Région qui permettait de repartir sur de bonnes bases en ayant aplani les relations avec les riverains, ce chantier n'ait pas été traité comme un cas d'école exemplaire de concertation dans le cadre de l'observatoire du bruit en cours (en rappelant que la carte des nuisances sonores sur la métropole existe et met en évidence l'impact majeur des autoroutes, en particulier sur le pays de Pévèle).

Jean-François DESREUMAUX fait remarquer qu'aucune page du PDU ne fait mention des conditions de la circulation à venir des PL sur la métropole (nombre, itinéraires, vitesse, sécurité...). Où en est la concertation avec l'État sur ce point pour l'A27?

M. LEMAIRE prend la parole pour rappeler quelques éléments factuels en précisant qu'il n'est pas mandaté pour représenter LMCU, mais que ses propos ne seront certainement pas infirmés par sa hiérarchie :

- LMCU s'est engagée à accompagner les riverains, et le fait, pour obtenir des protections conformes aux engagements.
- LMCU a pesé pour obtenir une meilleure protection, soit 55 dBA la nuit et 60 dBA le jour.
- LMCU arrive à travailler avec l'État
- Le dispositif d'accompagnement avec l'observatoire du bruit est réalisé.
- Il faut attendre les mesures pour constater si, oui ou non, les résultats sont atteints. Pas de procès d'intention tant que les mesures ne sont pas faites. Les engagements de résultats seront respectés.
- La vérification que les fonds ont bien été utilisés sera faite.
- Mme AUBRY puis M. DEBREU ont écrit à M. le Préfet pour défendre le point de vue de l'association sur la limitation de vitesse sur l'A27, mais pour l'État il existe une logique d'axe européen pour le trafic. Le PDU est en cours de mise au point, la concertation entre État et LMCU est en cours. L'association a pu donner ses observations. La concertation a eu lieu et LMCU a pris en compte les observations.
- En conclusion, l'accompagnement a bien lieu.

Le président prend acte de tous ces points, mais réitère les craintes de l'association concernant, par exemple, la limitation de vitesse. Le PDU ne parle que de la limitation de vitesse des VL; la lecture du rapport de l'enquête publique est quasiment muet sur le sujet.

Jean-François DESREUMAUX signale que M. le Préfet aurait déjà répondu aux maires que la limitation de vitesse n'était pas à l'ordre du jour (M. ZOUTE maire de Chérenghem le confirme) et les riverains s'attendent à voir un trafic accru arriver sur l'A27 suite aux différents projets en cours.

M. LEMAIRE répond qu'une commission travaille sur ce problème, mais c'est l'État qui décidera !

Mme RIMBERT intervient pour souligner que la limitation de vitesse aura un effet sur le bruit, qu'en est-il de la pollution atmosphérique dont l'incidence sur la santé publique est importante.

Le président répond que l'association a été créée essentiellement pour lutter contre les nuisances sonores. Mais il est évident que la mesure réclamée de limitation de vitesse aura également un impact bénéfique sur la pollution, mais également sur la sécurité, la fluidité du trafic et les économies d'énergie. Tous ces arguments ont été développés dans l'argumentaire de l'association envoyé à l'État et au commissaire enquêteur pour le PDU.

Mme RIMBERT souligne que le PDU fait allusion à la pollution atmosphérique.

Le président espère que tous ces arguments seront effectivement pris en compte par le Vice-Président JANSSENS en charge du projet à LMCU.

Michel KREMER indique qu'un capteur de mesure de la qualité de l'air a été mis en place à Villeneuve d'Ascq. Il serait souhaitable que cette information soit mise à la disposition du public, comme pour le bruit. Il y a bien une prise de conscience du public de l'importance de ces problèmes.

Jean-François DESREUMAUX s'adresse à MM. Les Maires. Qu'en est-il du tracé du projet de contournement sud-est de LILLE?

Réponse de MM. DELRUE, LEMAIRE et DUFFERMONT : il y a une intention de l'État, le projet n'est pas arrêté. M. Le Préfet a arrêté un périmètre d'étude essentiellement pour résorber un point noir qui provoque une forte insécurité urbaine ponctuellement. Le périmètre retenu concerne AVELIN-SECLIN-Ligne TGV-SAINGHIN-en-Mélantois-Section A23/A27. Il est dans le schéma directeur. L'accent est également mis sur les transports publics.



ASSOCIATION LES RIVERAINS DE L'A27

21 rue Pasteur 59152 GRUSON

☎ : 03 20 41 02 20

✉ : bfoucher59@gmail.com

Site : (www.riverains-a27.asso.fr)

Danièle FOUCHER demande si lorsque le contournement sera réalisé, il y aura obligation pour tous les camions de l'emprunter.

Concernant le détail des trafics (local, régional, international,...) aucune réponse n'est apportée.

Le président regrette que le problème ne soit abordé que localement. La cohérence au niveau régional et national n'est pas réalisée et influe sur le choix des trajets adoptés par les camions (par exemple : gratuité des autoroutes dans le nord qui draine sur l'A1-A25 des véhicules qui auraient du emprunter l'A26 vers Calais en venant de Paris,... etc....

Au moment des votes sur les résolutions, un débat s'instaure sur le mandat demandé par le président pour engager toute action médiatique adaptée en cas de réponses négatives des Pouvoirs Publics, LMCU et Municipalités aux demandes de l'Association :

- M. ALEXANDRE propose que le mandat ne soit pas limité qu'aux seules actions médiatiques; le président répond que pour d'autres actions, par exemple juridiques, l'enjeu étant considérablement plus important, il estime souhaitable de solliciter l'avis et le vote spécifique de l'Assemblée Générale. La formulation est maintenue.
- M. DUQUENNE vote contre ce mandat. Le président, interprétant ce vote comme celui du maire de Gruson, précise que seuls les adhérents de l'association à jour de leurs cotisations peuvent voter. M. DUQUENNE, non cotisant en 2010, signale qu'il s'est acquitté de la cotisation 2011 à son arrivée, juste avant le début de l'assemblée. Ce quiproquo étant levé, le président en prend donc acte et entérine le vote contre de M. DUQUENNE qui précise seulement qu'il n'est pas d'accord avec la formulation.

L'ordre du jour ayant été épuisé, en l'absence de questions ou remarques supplémentaires sollicitées explicitement par le président, l'Assemblée Générale est clôturée.

Fait à GRUSON le 14 mars 2011

Bernard FOUCHER
Président